

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2285

Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon au sein du jury de marché de conception réalisation de la Métropole de Lyon, pour l'opération de construction du Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC)

Direction des Assemblées

**Rapporteur :** M. LE MAIRE

**SEANCE DU 4 JUILLET 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 7 JUILLET 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 JUN 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 6 JUILLET 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 JUILLET 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à Mme ROUX de BEZIEUX), M. BRAILLARD, Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), M. HAVARD (pouvoir à Mme BERRA), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. ROYER

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/2285 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE LYON AU SEIN DU JURY DE MARCHE DE CONCEPTION REALISATION DE LA METROPOLE DE LYON, POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DU CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE CONTRE LE CANCER (CIRC) (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 juin 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par courrier du 3 juin 2016, la Métropole de Lyon sollicite la désignation par la Ville de Lyon d'un représentant de cette dernière en vue de participer au jury du marché public de conception réalisation portant sur l'opération de construction du Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC).

Le Centre International de recherche sur le Cancer (CIRC)

- Créé le 20 mai 1965 à l'initiative de la France, par la 18<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la santé à Genève et sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le CIRC est une organisation internationale rattachée à l'organisation des Nations Unies (ONU), dont la mission est de promouvoir la coopération en matière de recherche sur le cancer et d'assurer le leadership au niveau international dans ce domaine (causes du cancer, actions de prévention, éducation et formation des chercheurs).

- Cette organisation internationale comprenant désormais 25 pays, est dotée de sa propre personnalité juridique et bénéficie d'une gouvernance associant un Conseil scientifique, composé de chercheurs uniquement et un Conseil de Direction constitué des représentants officiels des Etats participants.

- Parmi ses objectifs, la coordination des études internationales sur les causes du cancer et les actions de prévention et stratégies de lutte contre le cancer, en particulier dans les pays en voie de développement, constituent deux axes prioritaires. Reconnu pour l'excellence et l'indépendance de ses études sur les causes et les mécanismes de la cancérogénèse, le CIRC rassemble quelques-unes des bases de données mondiales de référence, les plus utilisées, dans plusieurs domaines phares tels que l'évaluation des facteurs de risque du cancer et les statistiques du cancer dans le monde.

- En résonance avec la Déclaration politique de l'ONU sur la lutte contre les Maladies non transmissibles, le CIRC est investi de la mission clé de diffusion des conseils stratégiques de lutte et prévention, à destination des pays en voie de développement, grâce notamment à ses traductions. Le CIRC est ainsi le seul des principaux instituts de recherche sur le cancer à donner la priorité aux pays à revenu faible et intermédiaire, voués à payer un lourd tribut à la hausse des cancers dans le monde au regard de leur phase de transition et de changement des modes de vie traditionnels.

### Projet de relocalisation du siège du CIRC à Lyon

- Forts de l'intérêt à maintenir le CIRC sur le territoire de Lyon, l'État, la Région Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont décidé de se mobiliser financièrement pour permettre la réalisation d'une opération de construction visant à offrir au CIRC un hébergement pérenne. Une convention cadre, réunissant les parties ci-dessus visées, a été signée le 15 décembre 2015 en vertu d'une délibération du Conseil municipal de Lyon du 23 novembre 2015.

- La Métropole de Lyon sera maître d'ouvrage de la relocalisation du bâtiment et assurera, à ce titre, le pilotage intégral de cette opération, dont le coût prévisionnel de l'opération de construction était à cette date évalué à 48 millions d'euros.

- Ce projet est financé en numéraire par la Métropole de Lyon, la Région Rhône-Alpes, l'État et la Ville de Lyon qui apporteront respectivement 18, 13, 17 millions d'euros au travers des modalités de financement précisées dans la convention cadre et dans les conventions de financement subséquentes qui interviendront notamment par un fonds de concours de la Ville de Lyon dont le montant reste à définir et ce, en sus de l'apport du terrain à la Métropole estimé à 13 millions d'euros.

- La Métropole lancera une procédure de consultation en conception-réalisation afin de désigner un groupement composé d'une équipe de maîtrise d'œuvre et d'une entreprise générale pour le choix d'un projet et sa réalisation.

C'est dans ce cadre que la présence d'un représentant de la Ville de Lyon est souhaitée au sein du jury de ce marché de conception-réalisation.

### Modalités de représentation

- L'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose notamment que « *Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes [...]* ».

- La personne désignée sera appelée à siéger, en participant à deux reprises, pour donner son avis sur le choix des 5 candidats admis à concourir et sur le classement des équipes de conception-réalisation.

Ces deux séances auront lieu à l'Hôtel de la Métropole, première quinzaine d'octobre 2016 pour l'admission des candidats, première quinzaine de juin 2017 pour le classement des offres.

- Il est à noter que la personne désignée ne pourra en aucun cas se faire représenter lors des séances de jury.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à cette désignation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-33 ;

Vu la sollicitation de la Métropole de Lyon par courrier du 3 juin 2016 ;

Vu la délibération n° 2015/1636 du Conseil municipal de Lyon en date du 23 novembre 2015 ;

Vu les résultats du scrutin auquel il a été procédé ;

**DELIBERE**

Mme Anne JESTIN est désignée en tant que représentante titulaire pour représenter la Ville de Lyon au sein du jury du marché de conception-réalisation de la Métropole de Lyon, pour l'opération de construction du Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC).

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gérard COLLOMB